

**Déclaration Nationale de caractère général de la Délégation de la
Républic Populaire Démocratique de Corée**

**à la 23^e session du Conseil d'administration du Programme des Nations
Unies pour l'Environnement**

**(M. Ri Hung Sik, Secrétaire Général du Comité National de Coordination
pour l'Environnement)**

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur Executif du PNUE,

Messieurs les Ministres,

Medames et Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, Monsieur le Président, de vous présenter mes félicitations, au nom de la délégation de la République Populaire Démocratique de Corée, pour votre élection à la présidence de cette session.

Mes remerciements sont également exprimés au Secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et au Gouvernement de la République du Kenya pour leurs grands efforts apportés à la réussite de l'ouverture de cette session.

Je considère qu'une mission extrêmement grande et importante nous incombe pour protéger l'environnement de la planète non seulement pour aujourd'hui , mais aussi pour notre postérité.

Les objectifs et les mesures concrets pour protéger l'environnement de la planète sont déjà nettement énoncés dans la Déclaration de Stockholm en 1972, la Déclaration du Millénaire et dans le Plan d'Application de Johannesburg.

Mais la détérioration continue de l'environnement mondial, le chauffage de la planète et les changements climatiques et la transformation de certaines régions en terres arides, et surtout les dégâts des inondations et d'autres calamités naturelles successives nous ont forcé de souffrir de l'insuffisance d'eau, de l'eau potable en premier lieu, c'est une situation très grave, et c'est également une tâche très urgente à résoudre pour nous tous.

Le PNUE a fait de grands progrès dès le début, dans la coopération internationale en vue de résoudre le problème de la pollution et d'autres problèmes menaçant et dégradant l'environnement de la planète.

Grâce à l'initiative et aux efforts du PUNE, des conventions et des protocoles relatifs à des problèmes importants et urgents pour la protection de l'environnement, tels que la protection de la couche d'ozone, la protection de la diversité biologique ont été adoptés et mis en vigueur, le Protocole de Montréal a été appliqué avec succès, ce qui a mis la menace globale apprauvissant la couche d'ozone dans un état immobile.

Ma délégation voudrait de profiter de cette occasion pour apprécier hautement le rôle responsable et les grands efforts du PNUE pour une protection durable de l'Environnement.

Monsieur le Président

La délégation de la RPDC aimerait à exposer de quelque opinions en ce qui concerne les sujets principaux de cette session : de l'eau et l'assainissement, l'éradication de la pauvreté et de la famine pour la réalisation des objectifs du développement du Millénaire et du développement durable.

Pour surmonter les déficits auxquels le monde fait face, il est nécessaire d'accroître considérablement son rôle pour le PNUE et pour tous pays de bien coopérer avec l'Organisation.

L'initiative récente du PNUE dont l'objectif est de fournir de façon suffisante de l'eau et d'assainissement est très positive et son application exige la contribution et une coopération actives de tous les pays.

C'est pourquoi ma délégation soutient l'initiative du PNUE, surtout les propositions sur le budget de l'organisation en vue de la protection de l'environnement mondiale et l'adhésion universelle du Conseil de l'Administration, et elle lance un appel à tous les pays à y répondre.

Ensuite, j'estime qu'il est surtout important que les pays développés accordent une aide sincère aux pays en développement pour accroître leurs capacités de protection de l'environnement.

Le PNUE donne la priorité à l'accroissement des capacités des pays en développement dans le cadre de la réalisation des objectifs du développement du Millénaire et du Plan de Johannesburg. Je considère que cela est basé sur une analyse et un jugement corrects de la réalité.

En même temps, pour réaliser la stratégie et les objectifs du plan d'action du PNUE relatif à la protection de l'environnement de la planète, il convient de porter une attention à l'accroissement continue de la fonction et du rôle des bureaux régionaux.

Ma délégation apprécie positivement le fait que le PNUE veut renforcer les activités des bureaux régionaux durant 2006-2007 et accorder la priorité aux domaines de la protection de l'environnement des régions.

Monsieur. Le Président

La République Populaire Démocratique de Corée considère la protection de l'environnement comme tâche politique importante et fait tous ses efforts pour son application.

Dans l'article 57 de la «Constitution socialiste de la République Populaire Démocratique de Corée» stimule que l'Etat prend des mesures à l'égard de la protection de l'environnement avant la production, conserve et construit l'environnement naturel, et prévient la pollution environnemental pour fournir au peuple un environnement de vie et des conditions de travail hautement civilisés.

Mon Gouvernement a adopté « La loi de la protection de l'environnement de la République Populaire Démocratique de Corée », loi fondamentale de l'Etat sur la protection de l'environnement, des lois intéressés telles que « la loi sur la prévention de la pollution de la mer », « le Code forestier », « la loi de la terre », « la loi des ressources d'eau », et tous les établissements d'enseignement supérieur dans mon pays donnent l'enseignement sur l'environnement.

Des succès ont été remportés dans les activités pour la protection de l'environnement telles que la création des forêts, la prévention de la pollutions de l'air et de l'eau, la prévision et la surveillance de la tempête de poussières jaunes et poursuit, selon ses projects, les travaux pour une exploitation et une le rembrement d'envergure des terres, la construction de canaux de longue distance sans pompage, la construction de centrales hydro-électriques.

Le Gouvernement de la RPDC a adhéré aux conventions internationales sur la protection de l'environnement dont la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la prévention de la désertification, la Convention de Stockholm

sur des polluants organiques persistants, le Protocole de Cartagena sur la sécurité biologique et il a contribué aux efforts internationaux pour leur application.

Après son adhésion en 1995 à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et au Protocole de Montréal sur aux substances amoindrissant la couche d'ozone, mon pays a pris des mesures nationales visant à la protection de cette zone, ouvrant ainsi une perspective pour diminuer complètement les substances amoindrissant la couche d'ozone bien avant la date prévue par le Protocole .

Et pour contribuer à l'assurance financière de la protection de l'environnement global, mon Gouvernement a fait sa contribution pour 2004, 2005, 2006 au PNUE.

Pour protéger l'environnement de la planète, base de la vie et du travail plus civilisé, et du développement durable, mon pays continuera à l'avenir aussi sa coopération avec le PNUE et avec les tous pays attachés à la protection de l'environnement.

Merci.